

CHECK-LIST: A votre arrivée, n'oubliez pas de...

- 1** Vous annoncer personnellement au contrôle des habitants de votre commune de domicile **dans les 8 jours qui suivent votre installation**, avec les documents suivants:

- ☐ Une **pièce d'identité valable** avec visa d'entrée si nécessaire
- ☐ Un **document d'état civil traduit** dans l'une des langues nationales (français, allemand, italien et éventuellement anglais)

CÉLIBATAIRE acte de naissance

MARIÉ acte de mariage

MARIÉ SÉPARÉ convention de séparation mentionnant la date exacte de la séparation du couple et certificat de famille.

DIVORCÉ jugement de divorce définitif et exécutoire et acte de mariage.

- ☐ Votre **bail à loyer** ou acte d'achat/vente. Si votre nom ne figure pas sur le bail à loyer ou acte d'achat/vente, il faut:
 - › une attestation datée et signée de votre logeur
 - › le bail à loyer ou acte d'achat/vente de votre logeur
- ☐ Si vous l'avez déjà, votre certificat d'assurance AVS-AI ou carte d'assurance maladie
- ☐ 2 photos passeport
- ☐ Vous aurez des frais d'inscription à payer en espèces (entre CHF 15.- et 30.-)

- 2** Prendre une **assurance maladie obligatoire**, au plus tard **3 mois** après votre arrivée.

www.vd.ch > Social > Informations sociales > Agences
www.priminfo.ch

- 3** Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés (dès 4 ans), les inscrire **au plus vite** auprès de l'établissement scolaire le plus proche.

www.web-vd.ch/vd_dgeo/etablissements

